

07/29 – 15 décembre 2014

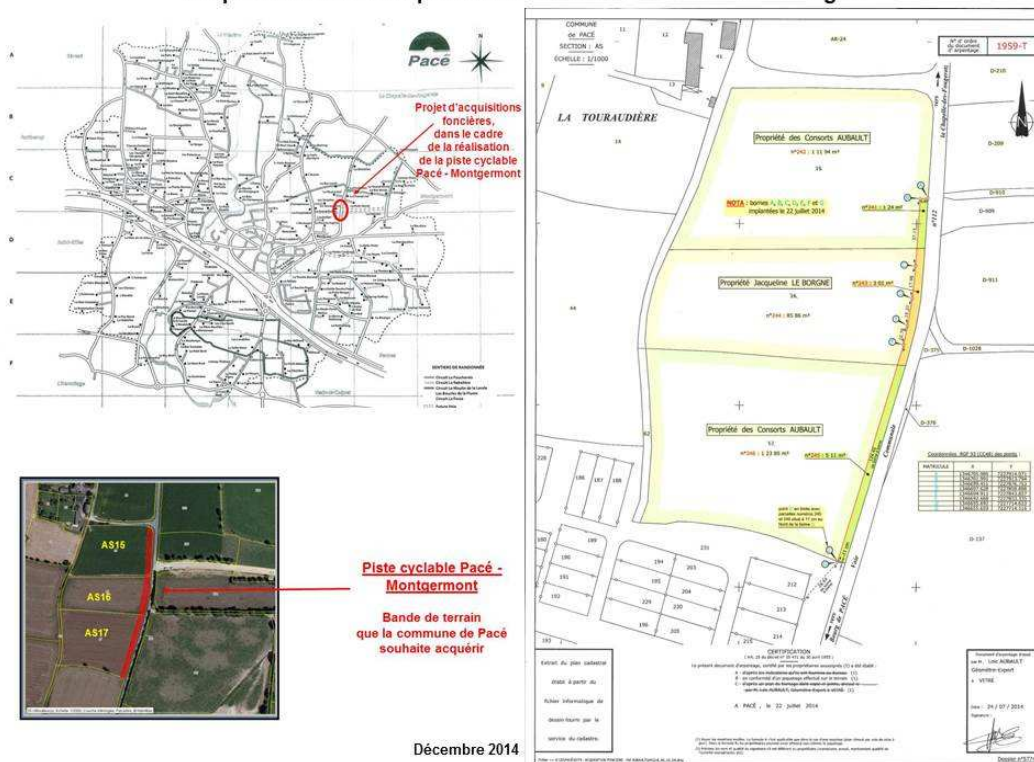
Acquisition foncière : consorts Aubault / commune de Pacé

Le rapporteur

informe le conseil municipal que, dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable reliant Pacé à Montgermont, la commune de Pacé doit acquérir les parcelles cadastrées AS 241 (124 m²) et AS 245 (511 m²) pour une superficie totale de 635 m², appartenant aux consorts Aubault.

propose au conseil municipal d'acquérir ces deux parcelles au prix de 4,88 € le m².

Acquisition foncière auprès des Consorts Aubault et Mme Le Borgne



*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme, développement durable et voirie, travaux et bâtiments », lors de sa réunion du 4 décembre 2014 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'acquérir les parcelles cadastrées AS 241 (124 m²) et AS 245 (511 m²) pour une superficie totale de 635 m², appartenant aux consorts Aubault, au prix de prix de 4,88 € le m².

DÉSIGNE :

Maître Ouairy, notaire à Val d'Izé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité.